



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 17 mars 2010 — N° 95

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 44.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration concernant le 30^e anniversaire du Groupe Brosse Art.

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration concernant la Maison Oxygène du Carrefour Hochelaga.

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant la Fondation des Résidences Mance-Décary.

Mme Champagne (Champlain) fait une déclaration concernant la Maison Le FAR.

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration concernant le courage politique de reconnaître nos richesses collectives.

17 mars 2010

M. Grondin (Beauce-Nord) fait une déclaration concernant les coopératives de santé de Beauce-Nord.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration concernant l'industrie de la chasse aux phoques.

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration concernant la Semaine québécoise du commerce de détail.

M. McKay (L'Assomption) fait une déclaration concernant M. André Bouchard.

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration concernant la Maison Laprise.

À 9 h 57, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 09.

Moment de recueillement

17 mars 2010

Présentation de projets de loi

Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 88 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 88.

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Trottier (Roberval) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 627 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête sur l'industrie de la construction.

(Dépôt n° 1105-20100317)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Bouillé (Iberville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 298 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

(Dépôt n° 1106-20100317)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

17 mars 2010

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bédard, leader de l'opposition officielle, dépose :

La copie d'un tableau sur le financement du PLQ par Construction Frank Catania.

(Dépôt n° 1107-20100317)

Motions sans préavis

Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), proposent conjointement une motion concernant le domaine de la construction au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Fête de la Saint-Patrick et qu'elle reconnaisse la contribution importante des Québécois d'origine irlandaise au développement de la nation québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Arcand, ministre responsable de la Francophonie, Mme Beaudoin (Rosemont), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

17 mars 2010

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Journée internationale de la Francophonie, célébrée annuellement le 20 mars, et également les 40 ans de l'Organisation internationale de la Francophonie. Qu'elle réaffirme son attachement aux institutions de la Francophonie et sa fierté de la contribution du Québec à cette organisation fondée sur le partage de la langue française et des valeurs universelles des 70 états et gouvernements qui la composent.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre l'étude détaillée à l'égard du projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi sur le cadastre et le Code civil;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre et de compléter ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée à l'égard du projet de loi n° 67, Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de l'étude du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

17 mars 2010

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (*titre modifié*).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Khadir (Mercier) dépose :

Deux copies de photographies aériennes.

(Dépôt n° 1108-20100317)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

À 13 h 02, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 h 00.

17 mars 2010

La séance reprend à 15 h 00.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de faire en sorte que les contribuables n'aient qu'un seul rapport d'impôt à produire en présentant une offre formelle au gouvernement fédéral pour que le gouvernement du Québec perçoive l'ensemble de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont réservées à l'auteur de la motion pour sa réplique, 5 minutes sont allouées au député de Mercier, 3 minutes 15 secondes sont allouées à l'ensemble des autres députés indépendants, et 7 minutes 45 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Bonnardel (Shefford) propose :

QUE la motion du député de Nicolet-Yamaska soit modifiée en ajoutant à la fin les mots suivants : « tel que proposé dans le programme de l'ADQ ».

17 mars 2010

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de faire en sorte que les contribuables n'aient qu'un seul rapport d'impôt à produire en présentant une offre formelle au gouvernement fédéral pour que le gouvernement du Québec perçoive l'ensemble de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, tel que proposé dans le programme de l'ADQ.

Cet amendement ne peut être considéré, faute du consentement de l'auteur de la motion.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, M. Aussant (Nicolet-Yamaska), retire certains propos non parlementaires.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 18 mars 2010, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 17 h 01, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 18 mars 2010, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES